

AIDE JURIDICTIONNELLE

Afin d'apporter une réponse rapide à votre demande d'assistance par un professionnel du droit, les dossiers d'aide juridictionnelle peuvent être vérifiés à la Maison de la Justice et du Droit. Prendre rendez-vous par téléphone.

Nous pouvons vous remettre le dossier d'aide juridictionnelle. Vous pouvez également le télécharger sur www.justice.fr



HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures –

ACCES :

arrêt tram/bus Grand Place, prendre la passerelle au-dessus des voies du tram, puis le passage sous la bourse du travail : la MJD est à la sortie du passage

INFOS COVID 19 : l'accès à la MJD se fait uniquement sur rendez-vous. Le port du masque est obligatoire dans la MJD. Nous vous demandons également de passer vos mains au gel hydro alcoolique en entrant dans l'établissement

MAISON de JUSTICE et du DROIT

Immeuble le Polynôme
25 avenue de Constantine
38100 GRENOBLE

04 38 49 91 50

mjd-grenoble@justice.fr



PERMANENCES GRATUITES A LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

ACCES AU DROIT

GREFFIER : par téléphone ou sur rendez-vous pour une première orientation / information

AVOCAT (sur rendez-vous)

Droit du travail : les lundis matin (prendre rendez-vous le lundi précédent à 9 heures)

Droit des personnes / famille : deux mercredis matin par mois (prendre rendez-vous le mercredi précédent à 9 heures)

Droit général : les vendredis après-midi (prendre rendez-vous le vendredi précédent à 9 heures)

FRANCE VICTIMES 38 GRENOBLE (sur rendez-vous) : juriste les mardis matin

REGLEMENT AMIABLE

DES LITIGES

CONCILIATEURS DE JUSTICE (sur rendez-vous) dans le cas d'un litige civil (consommation, voisinage, loyers, contrat...) :

M. Alain AURIC, Mme Sabine GERARD, M. Karl KIRBY, Mme Cécile MARCHAL, Mme Catherine PARISSET, Mme Brigitte TODESCO

DELEGUEE DU DEFENSEUR DES DROITS dans le cas de difficultés d'un usager dans ses relations avec le service public, de non-respect des droits d'un enfant, ou de discrimination : Mesdames Chaza HANNA et Françoise LAVENAC les mercredis après-midi (sur rendez-vous)

MEDIATIONS PENALES : la médiation pénale est une alternative aux poursuites ordonnée par le Procureur de la République, suite à un dépôt de plainte à la police ou à la gendarmerie

AUTRES PERMANENCES

Association PASSIBLE : soins psychothérapeutiques des auteurs de violences conjugales. Prendre rendez-vous au 06 89 27 92 10

S.C.J.E. : service de contrôles judiciaires et d'enquêtes (06 66 65 87 52)

